

# Paris résiste au vieillissement démographique



Rue Montorgueil, vue de la rue piétonne

La part des personnes âgées de 60 ans ou plus se stabilise à Paris après une baisse continue depuis 1975. Elle augmente pourtant fortement dans le reste de la France métropolitaine. Le vieillissement de la population parisienne est en effet limité par les arrivées de jeunes et le départ de retraités. Quatre Parisiens âgés sur dix vivent seuls à domicile et l'offre en hébergements spécialisés pour les personnes âgées dépendantes est moins importante qu'au plan régional. Les personnes âgées parisiennes ont, en moyenne, des revenus plus élevés et sont en meilleure santé qu'aux niveaux national et régional, malgré de fortes disparités.

Au premier janvier 2007, 417 500 Parisiens sont âgés de 60 ans ou plus, soit 19 % de la population. La proportion de personnes âgées est plus faible à Paris que dans l'ensemble de la France métropolitaine (22 %), aussi bien pour les personnes de 60 à 74 ans (12 % des Parisiens et 13 % des Français) que pour celles de 75 ans ou plus (7 % des Parisiens contre 9 % des Français). Paris est l'un des départements où la part des 60 ans ou plus est la plus faible (douzième rang). Cette proportion est cependant la plus élevée des huit départements franciliens. En effet, l'Ile-de-France est, de loin, la plus jeune des régions de France métropolitaine avec 17 % seulement de personnes de 60 ans ou plus.

Si l'on compare à d'autres grandes villes, Paris a une proportion de personnes âgées moins élevée que celle de Marseille et comparable à celle de Lyon.

## 1 À Paris, le nombre de personnes de plus de 60 ans augmente 3 fois moins vite qu'en Ile-de-France ou en France métropolitaine

	Nombre de parisiens		Taux de croissance annuel moyen entre 1999 et 2007 (en %)		
	en 1999	en 2007	Paris	Ile-de-France	France Métropolitaine
60 ans ou plus	401 400	417 500	0,5	1,5	1,4
75 ans ou plus	156 400	162 900	0,5	2,6	3,1
Ensemble	2 125 200	2 193 000	0,4	0,7	0,7

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2007, exploitations principales

### Le vieillissement démographique est moins accentué à Paris qu'en France métropolitaine et en Ile-de-France

L'augmentation de l'espérance de vie et l'arrivée des générations du baby-boom à l'âge de 60 ans se traduisent par un vieillissement de la population française. Cela induit des besoins accrus en matière de prise en charge des aînés. Toutefois les styles de vies et les besoins des personnes âgées ont changé. Un des enjeux

majeurs pour les décideurs, notamment parisiens, est donc de mieux connaître la population âgée et son évolution afin d'adapter les dispositifs d'aide et de prise en charge (1 L'action du département et de la Ville de Paris en direction des personnes âgées).

Or, à Paris, le vieillissement démographique est moins marqué que dans l'ensemble de la région et de la France métropolitaine. Dans la capitale, le nombre de 60 ans ou plus a augmenté de seulement 0,5 % par an depuis 1999. Il a progressé de 1,5 % par an en Ile-de-France et de 1,4 % par an en France métropolitaine (1). De plus, la population âgée de 75 ans ou plus, pour laquelle les questions de la dépendance peuvent particulièrement se poser, augmente cinq fois moins vite à Paris qu'en Ile-de-France et six fois moins vite qu'en France métropolitaine.

### 1 L'action du département et de la Ville de Paris en direction des personnes âgées

Le schéma gérontologique est un document prospectif d'organisation sociale et médico-sociale qui donne les orientations concrètes de la politique du Département en matière de prise en charge des aînés. L'élaboration du nouveau schéma gérontologique du département de Paris est en cours pour faire suite à celui qui s'achèvera mi-2011. Ses objectifs sont de réévaluer les besoins sociaux et médico-sociaux des Parisiens âgés ainsi que la quantité et la qualité de l'offre sociale et médico-sociale (dispositifs d'aides, établissements d'hébergement...). Cette élaboration prend appui, d'une part sur un large panorama des modes de vie des seniors parisiens (santé, logement, revenus...), d'autre part sur une vision prospective pour fixer des objectifs à moyen terme.

La gestion de l'« Allocation Personnalisée d'Autonomie » incombe également aux départements. À Paris c'est la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) qui gère cette allocation. L'APA est attribuée selon le niveau de ressources et le niveau de perte d'autonomie (GIR 1 à 4) aux personnes de 60 ans ou plus vivant en établissement ou à domicile. La classification en Groupes Iso-Ressources (GIR 1 à 6) mesure la dépendance physique et/ou mentale, le GIR1 étant le niveau de dépendance le plus fort. Les prestations de type aide ménagère, foyers restaurants, ou encore sur la prise en charge de frais d'hébergement (EPAHD...) relèvent elles aussi du département.

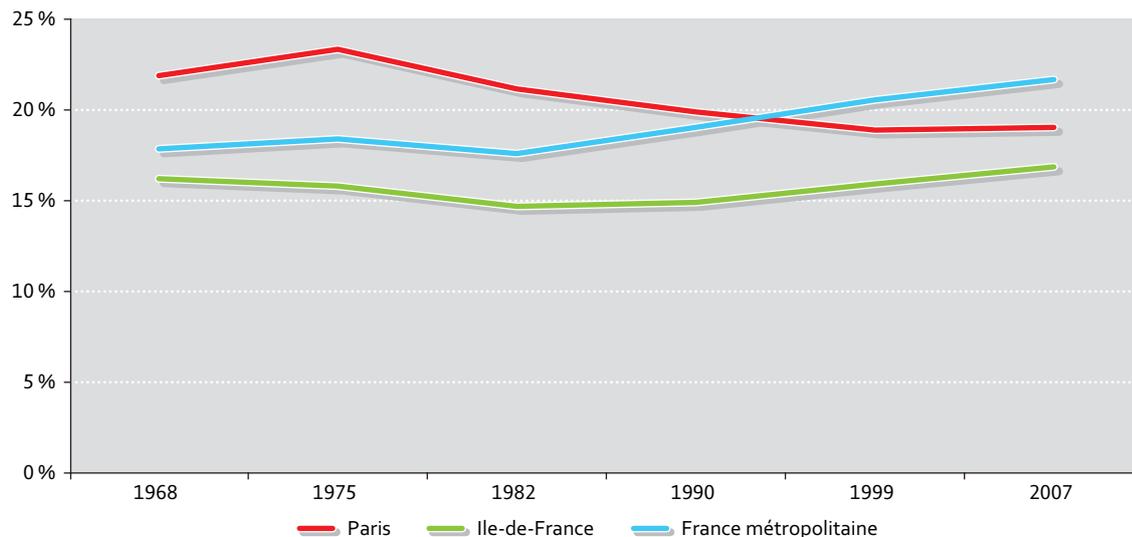
Au niveau de la Ville, le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) gère certains EHPA et EHPAD. Des aides spécifiques auprès des personnes âgées sont également gérées à ce niveau : c'est notamment le cas de « l'Allocation Ville de Paris » qui permet une garantie de ressources (3 % des Parisiens de 60 ans ou plus en bénéficient en 2008), du « Complément santé Paris » ou des cartes de transport, remises sous conditions de ressources, pour voyager gratuitement ou à tarifs réduits sur le réseau de transports. Au total, 34 % des Parisiens de 60 ans ou plus bénéficient d'au moins une prestation du CASVP.

La part des 60 ans ou plus à Paris s'est donc stabilisée entre 1999 et 2007 (+ 0,1 point), comme à Lyon, Marseille et dans les communes limitrophes de Paris, alors qu'elle a augmenté en Ile-de-France (+ 1 point) et en France métropolitaine (+ 1,1 point). Cette stabilité fait suite à 25 ans de baisse entre le milieu des années 1970 et la fin des années 1990 (2). Parallèlement, à partir du début des années 1980, la part des personnes de 60 ans ou plus a amorcé une hausse en France métropolitaine et en Ile-de-France. Jusqu'au début des années 1990, la population âgée était ainsi plus importante à Paris que dans l'ensemble de la France métropolitaine ou de l'Ile-de-France. Depuis la situation tend à s'inverser : la part des 60 ans ou plus est désormais plus faible à Paris qu'en France métropolitaine et l'écart avec l'Ile-de-France se réduit.

Les nombreux départs de familles à partir des années 60-70 ont provoqué une diminution du nombre d'adultes qui auraient pu, comme autrefois, rester vieillir à Paris et devenir les seniors parisiens. En conséquence la part des 60 ans ou plus a nettement baissé à partir de 1975. Les migrations de retraités hors de la capitale et les arrivées de jeunes sont venues renforcer cette baisse.

## ② Après 25 ans de baisse, la part des personnes de 60 ans ou plus se stabilise à Paris entre 1999 et 2007

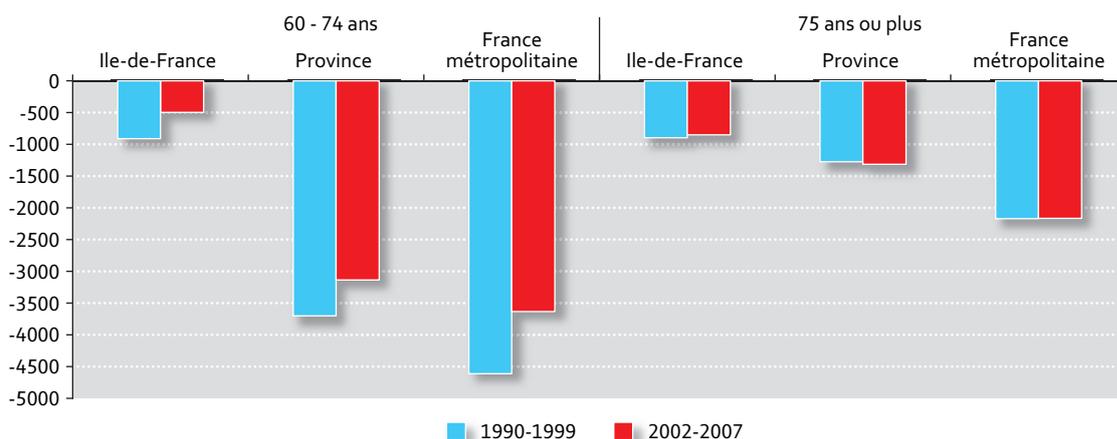
Part des personnes de 60 ans ou plus



Source : Insee, Recensements de la population 1968 à 2007

## ③ Le déficit des échanges entre Paris et le reste de la France se réduit nettement pour les 60-74ans

Déficit annuel moyen des échanges entre Paris et le reste de la France métropolitaine en 1990-1999 et 2002-2007 (en effectifs)



Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2007

## La tendance à quitter la capitale au moment de la retraite se maintient

Comme par le passé, les personnes de 60 ans ou plus ont été plus nombreuses à quitter la capitale entre 2002 et 2007 (environ 8700 par an) qu'à venir s'y installer (environ 2800 par an). Au total 11 personnes de 60 ans ou plus ont quitté la capitale pour 100 qui y sont restées, et 4 personnes de 60 ans ou plus sont arrivées pour 100 qui y sont restées.

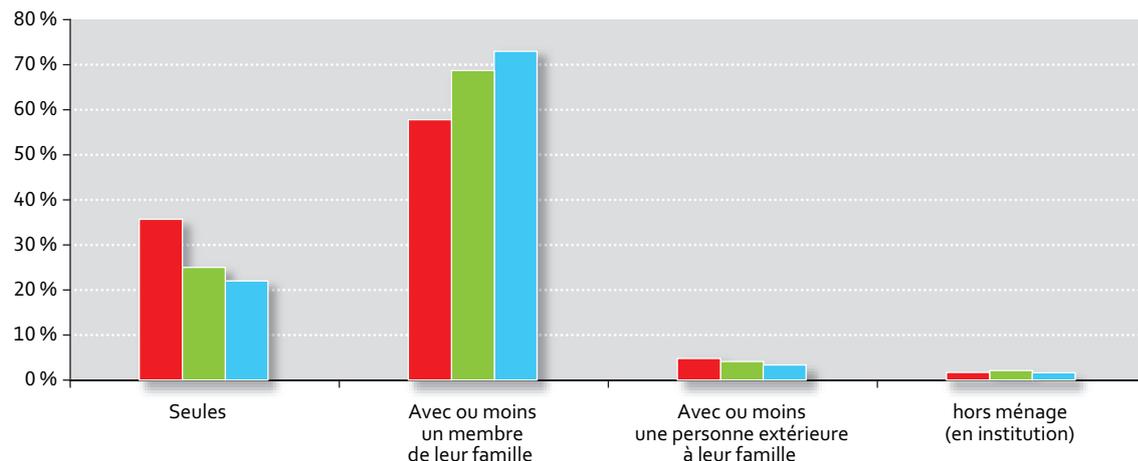
Les 60 ans ou plus qui ont quitté Paris se sont installés principalement dans un autre département d'Ile-de-France (35 %), notamment en petite couronne. Le Sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur), le Centre et l'Ouest (Bretagne) sont ensuite les destinations les plus prisées par les Parisiens âgés.

Dans le sens des arrivées, 61 % des 60 ans ou plus habitaient déjà en Ile-de-France en 2002, là encore surtout en petite couronne. Hors Ile-de-France, les régions d'origine les plus fréquentes sont PACA, Rhône-Alpes et le Centre.

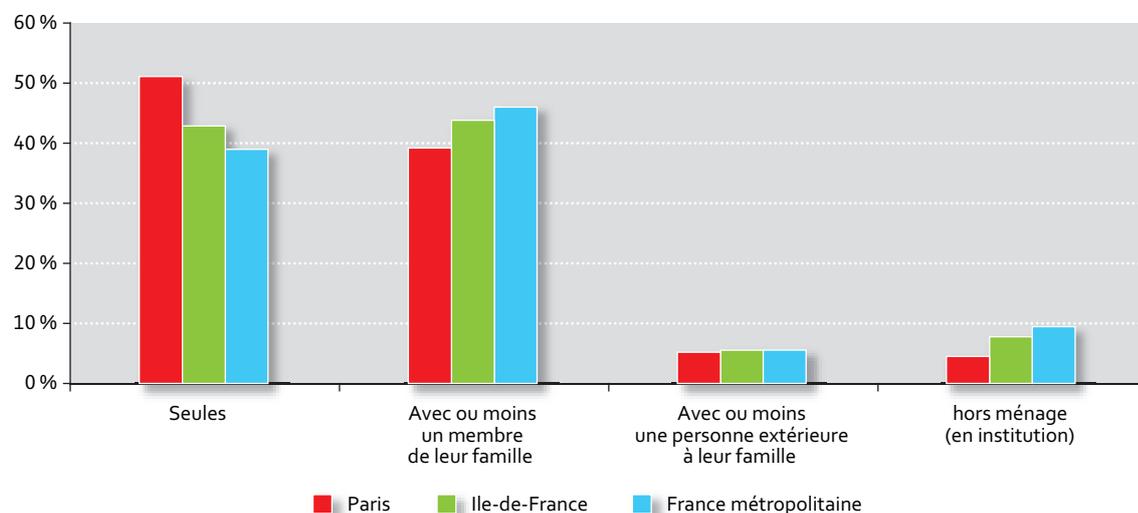
Par rapport à la période 1990-1999, les échanges migratoires avec les autres départements de France métropolitaine sont moins déficitaires. Ce déficit diminue très nettement pour les 60-74 ans ③, ce qui peut traduire une plus grande précocité des départs par rapport à 1999. Les Parisiens, quittant davantage Paris vers 50-59 ans, seraient moins nombreux à partir ensuite. Paris perd 3 300 habitants âgés de 50 à 59 ans en moyenne par an entre 2002 et 2007 alors qu'elle en perdait 2 500 entre 1990 et 1999. À l'inverse, cela peut aussi venir d'une plus grande capacité de Paris à retenir ses aînés ou du report de l'âge de départ de la capitale. La survenance

## 4 Les personnes de plus de 60 ans vivent plus souvent seules à Paris qu'en Ile-de-France et en France

Répartition des personnes de 60-74 ans, selon leur situation familiale



Répartition des personnes de 75 ans ou plus, selon leur situation familiale



Note de lecture : 36 % des Parisiens de 60-74 ans et 51 % des Parisiens de plus de 75 ans vivent seuls.

Source : Insee, Recensement de la population 2007

plus tardive des situations de dépendance, la convergence des espérances de vie masculine et féminine, ainsi que l'orientation des politiques publiques vers le développement de l'aide à domicile, devraient continuer à faciliter le maintien des personnes âgées à domicile. Cela pourrait ainsi permettre aux Parisiens âgés qui quittaient Paris faute de place en hébergement spécialisé de partir de Paris à un âge plus élevé qu'autrefois.

### 174 000 Parisiens de 60 ans ou plus vivent seuls

À Paris, les personnes âgées vivent beaucoup moins souvent en institution qu'ailleurs en Ile-de-France ou en France métropolitaine : en 2007, seuls 5 % des Parisiens de 75 ans ou plus vivent en institution, contre 8 % des Franciliens et 9 % des Français 4. Paris se distingue également par le nombre élevé de personnes de 60 ans ou plus vivant seules à domicile. En raison des graves conséquences de la canicule de 2003, l'isolement des personnes âgées est devenu une préoccupation majeure des pouvoirs publics. La part de personnes seules aug-

mente avec l'âge : 36 % des Parisiens de 60-74 ans et 51 % des Parisiens de 75 ans ou plus vivent seuls. Parmi les Parisiens de 60 ans ou plus qui vivent seuls, les trois quarts sont des femmes.

Ces écarts avec la moyenne de l'Ile-de-France et de la France métropolitaine peuvent s'expliquer en partie par les modes de vie parisiens. Les Parisiens vivent moins souvent en couple et seraient ainsi plus souvent seuls aux âges élevés. Ces écarts peuvent également traduire un meilleur état de santé des Parisiens âgés et une perte d'autonomie plus tardive qu'ailleurs. Entre 1990 et 2007, les gains d'espérance de vie, 6 ans pour les Parisiens, 4 ans pour les Parisiennes, sont plus importants que dans l'ensemble de l'Ile-de-France ou de la France métropolitaine 5. La forte présence de cadres à Paris explique en partie l'espérance de vie élevée dans la capitale. De plus, la part des cadres a augmenté plus fortement à Paris qu'en France métropolitaine entre 1990 et 2007. La mortalité par maladie cardio-vasculaire et les décès liés à des causes externes (accident transports, suicide, empoisonnement...) sont également moins fréquents à Paris.

## 5 Une espérance de vie plus élevée à Paris

Espérance de vie en 1990 et 2007 (en année)

	1990		2007		Gains 1990-2007	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Paris	73,5	81,5	79,6	85,5	6,1	4,0
Ile-de-France	73,7	81,3	79,0	84,9	5,3	3,6
France métropolitaine	72,9	81,0	77,5	84,3	4,6	3,3

Source : Insee, fichier État civil (données domiciliées)

### À Paris, l'offre en hébergements spécialisés pour les personnes âgées dépendantes est plus faible que dans les autres départements franciliens

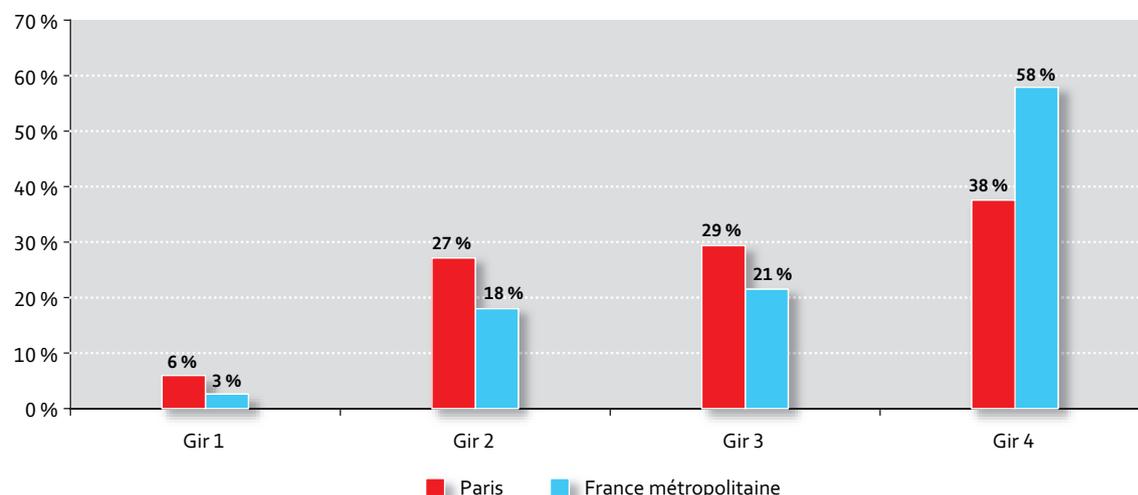
Les taux d'équipement en hébergements spécialisés situés à Paris peuvent également expliquer que les Parisiens vivent moins souvent en institution.

En effet, au 30 juin 2009, 78 Établissements d'Hébergements pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et 152 Établissements d'Hébergements pour Personnes Âgées (EHPA) sont présents dans le département parisien, soit respectivement 5 752 et 6 837 places autorisées en hébergement permanent. Le taux d'équipement en EHPAD à Paris est ainsi inférieur à celui des autres départements franciliens : 36 places existantes pour 1 000 Parisiens de 75 ans ou plus, contre 84 pour 1 000 en moyenne en Ile-de-France. Pour les EHPA par

contre, le département parisien se situe au-dessus de la moyenne francilienne, avec un taux d'équipement de 42 pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus, contre 38 pour 1 000 au niveau régional, ce qui s'explique par la présence de nombreux EHPA de type logements foyers gérés par la Ville de Paris (2 Sources et définitions). Chaque année, environ 3 000 nouveaux candidats constituent un dossier pour obtenir une place dans une résidence gérée par la ville de Paris. En 2009, 1 002 personnes ont été admises, soit 42 % des 2 411 personnes désignées comme admissibles. Cette part est stable depuis quelques années, mais les délais d'admission diffèrent selon le type de structure et la situation géographique. L'attente est d'environ 5 mois pour les EHPAD situés dans Paris, alors qu'elle est presque inexistante pour les EHPAD situés hors de Paris, moins demandés. Pour les EHPA gérés par la Ville de Paris, les délais peuvent varier de 3 mois dans les cas les plus difficiles (menaces d'expulsion, logements sinistrés...) à plusieurs années (choix d'un seul logement...).

## 6 Les bénéficiaires de l'APA qui vivent à domicile avec un niveau de dépendance élevé (GIR 1 à 3) sont plus nombreux à Paris

Répartition des personnes bénéficiaires de l'APA vivant à domicile selon le niveau de dépendance



Note de lecture : 6 % des Parisiens bénéficiaires de l'APA et vivant à domicile ont le niveau de dépendance le plus fort (GIR 1).

Source : DASES, effectifs au 31 décembre 2009

## 2 Sources et Définitions

Cette étude utilise principalement les données des **recensements de la population (RP) de 1968, 1975, 1982, 1999, 2007**. Jusqu'à 1999, il s'agit de recensements exhaustifs tels que l'Insee en réalisait tous les huit ou neuf ans. Depuis 2004, une technique d'enquêtes annuelles se substitue au comptage traditionnel. Celle-ci distingue les communes de moins de 10 000 habitants, enquêtées désormais une fois tous les cinq ans par roulement, et les communes de 10 000 habitants ou plus, dans lesquelles pendant cinq ans un échantillon de 8 % des logements est recensé chaque année. Le recensement fournit désormais chaque année des résultats datés du milieu de la période de cinq ans prise en compte.

### Les principales notions issues du RP :

La notion d'**âge** retenue pour cette étude est l'âge révolu à la date de référence du recensement (troisième jeudi de janvier).

Est appelé « **ménage de 60 ans ou plus** » un ménage dont la personne de référence est âgée de 60 ans ou plus.

Un **migrant** au sens du recensement de la population 2007 est une personne recensée dans une résidence différente de celle qu'elle occupait cinq ans auparavant. Les caractéristiques des migrants sont celles observées en 2007. On ne connaît pas celles au moment de la migration. Ainsi les Parisiens migrants ont 60 ans ou plus en 2007. Trois catégories de migrants ne sont pas comptabilisées. Les Parisiens qui au cours de la période sont partis vivre à l'étranger, sont décédés, ou ont fait plusieurs migrations terminées par un retour à Paris ne sont pas pris en compte.

Les personnes ayant une résidence secondaire dans la capitale, dans laquelle ils vivent une partie de l'année, ne peuvent être dénombrées et prises en compte.

La **suroccupation** correspond aux situations où le nombre de personnes du ménage est supérieur au nombre de pièces du logement.

La **sous-occupation** correspond aux situations où le nombre de pièces du logement est égal au nombre de personnes du ménage + 2 ou plus.

Les dénombrements des **EHPA et EHPAD** sont issus des données de l'Observatoire Régional de Santé d'Ile-de-France (ORS) au 30 juin 2009 pour permettre des comparaisons avec l'Ile-de-France. Ils ne prennent en compte que les établissements situés sur Paris, qu'ils aient ou non signé une convention tripartite.

De son côté, la DASES (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé) effectue un autre dénombrement qui ne prend en compte que les établissements pour personnes âgées ayant signé une convention tripartite qu'ils soient situés ou non sur Paris. Au 31 décembre 2010, la DASES compte 63 EHPAD (6 582 places) et 134 EHPA (6 546 places).

La ville de Paris à travers le CASVP gère une partie de ces établissements : 124 EHPA (101 Résidences appartement et 23 Résidences Service) et 14 EHPAD.

Les **taux d'équipement** sont les rapports entre le nombre de places en hébergement permanent autorisé dans ces établissements et le nombre de personnes de 75 ans ou plus.

La source « **Revenus disponibles localisés 2007** » (RDL) est mobilisée pour les questions de niveau de vie et de pauvreté. Cette source provient du traitement des déclarations de revenus et des données de la taxe d'habitation fournies à l'Insee par la Direction Générale des Impôts (DGI).

### Les principales notions issues de RDL :

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité, les pensions de retraite et les indemnités de chômage, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales. Quatre impôts directs sont pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

Le **seuil de pauvreté** est égal à 60 % du revenu disponible médian.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

**Les données sur l'âge moyen des nouveaux retraités de droits directs à date d'effet (Régime Général), et sur les bénéficiaires d'une allocation du Minimum vieillesse au 31 décembre 2009 sont issues des données de La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).** Cela correspond à l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) et à l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI).

## Six Parisiens bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie sur dix vivent à domicile

Au 31 décembre 2009, 26 700 Parisiens sont bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Parmi eux, 60 % vivent à domicile, 40 % en établissement. La part des bénéficiaires vivant à domicile est en hausse depuis 2003, où ils étaient un peu moins de la moitié.

Les allocataires vivant à domicile ont un niveau de dépendance plus faible que ceux vivant en établissement. En 2009, 38 % des allocataires parisiens vivant à domicile peuvent encore se déplacer dans leur logement, malgré la nécessité de se faire aider pour se lever, se laver et s'habiller (GIR 4). Ce n'est le cas que de 21 % des bénéficiaires de l'APA vivant en établissement.

Toutefois, les Parisiens âgés sont nombreux à rester vivre à domicile malgré un niveau de dépendance élevé **6**. En 2009, parmi les allocataires parisiens, 6 % étaient des personnes confinées au lit ou fauteuil, n'ayant plus d'autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale et nécessitant une présence indispensable et continue d'intervenants (GIR1), contre seulement 3 % des bénéficiaires français. 27 % des allocataires parisiens avaient besoin d'une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante (GIR 2), contre 18 % des allocataires français.

## Les revenus des Parisiens âgés plus élevés mais de fortes disparités

En 2007, les ménages de 60 ans ou plus disposent d'un revenu disponible mensuel moyen par unité de consommation de 2 800 euros, soit 500 euros de plus qu'en Ile-de-France et 1 000 euros de plus qu'en France métropolitaine. Du fait de l'attractivité de la capitale pour les cadres, une part importante des retraités parisiens sont d'anciens cadres (24 % contre 16 % pour

l'ensemble de l'Ile-de-France et 8 % en France métropolitaine). Les Parisiens actifs après 60 ans sont eux aussi souvent des cadres (47 % contre 36 % en Ile-de-France et 25 % en France métropolitaine). Cela explique, en partie, le haut niveau de revenu des Parisiens de 60 ans ou plus. De même, l'âge moyen de départ à la retraite plus élevé à Paris qu'en France métropolitaine (62,7 ans contre 61,5 ans en France), en lien également avec la présence de cadres, permet aux Parisiens âgés de disposer d'un revenu en moyenne plus élevé.

Toutefois les Parisiens âgés sont plus souvent bénéficiaires du minimum vieillesse : 4 % des Parisiens de 60 ans ou plus en sont bénéficiaires contre 3 % des Franciliens. Ils sont également plus souvent pauvres. Ainsi, en 2007, 13 % des ménages de 60-74 ans vivent sous le seuil de pauvreté à Paris contre 11 % en Ile-de-France et 10 % en France métropolitaine. Aux âges plus élevés, la situation parisienne est plus favorable. 7 % des ménages de 75 ans ou plus vivent sous le seuil de pauvreté. En moyenne, c'est plus qu'en Ile-de-France (6 %) mais moins qu'en France métropolitaine (11 %).

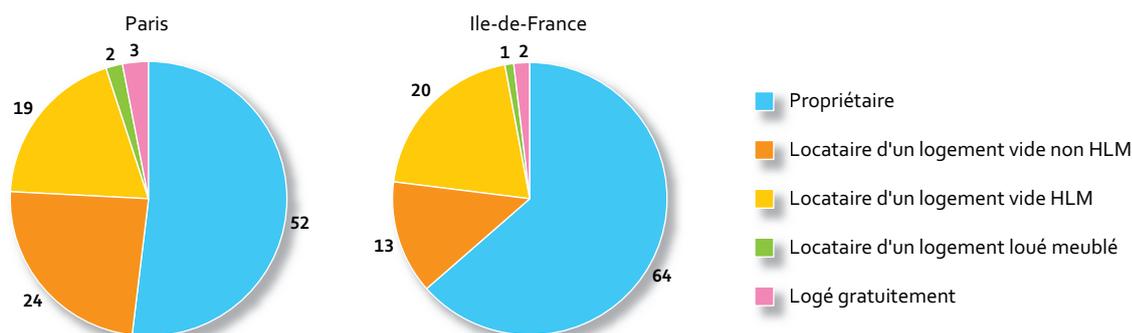
Par rapport aux autres Parisiens, ceux de 60 ans ou plus vivent moins souvent sous le seuil de pauvreté. C'est particulièrement vrai pour les Parisiens de 75 ans ou plus qui sont deux fois moins souvent touchés par la pauvreté que l'ensemble des Parisiens. En France, la différence d'exposition à la pauvreté entre les 75 ans ou plus et l'ensemble de la population est nettement plus faible. 13 % de l'ensemble des Français et 11 % des Français de 75 ans ou plus vivent sous le seuil de pauvreté.

## Davantage de ménages âgés avec des conditions de logements difficiles

Comme en Ile-de-France, deux ménages parisiens de 60 ans ou plus sur dix sont locataires HLM. Les Parisiens de moins de 60 ans sont moins souvent locataires HLM que leurs aînés (15 % contre 19 %). Pour l'ensemble de l'Ile-de-France et de la France métropolitaine, la situation est inverse. Cela traduit la faible mobilité des

### 7 Les ménages parisiens âgés plus souvent locataires à Paris qu'en Ile-de-France

Répartition des ménages dont la personne de référence est âgée de 60 ans ou plus selon le statut d'occupation (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2007

occupants du parc HLM parisien. La location en logement HLM n'est pas une étape avant l'accession à la propriété dans le parcours résidentiel des Parisiens. Ainsi seulement un ménage parisien de 60 ans ou plus sur deux est propriétaire (1 573 000 ménages). Même si les ménages âgés sont plus souvent propriétaires que les autres ménages parisiens (26 % sont propriétaires), ils le sont nettement moins que les autres ménages âgés franciliens. Ainsi, 64 % de l'ensemble des ménages franciliens de 60 ans ou plus sont propriétaires ⑦. L'écart entre la part de propriétaires à Paris et en Ile-de-France augmente avec l'âge.

À Paris, 5 800 ménages de 60 ans ou plus occupent un logement de type chambre d'hôtel, habitation de fortune, ou une pièce indépendante ayant sa propre entrée. Ces conditions de logements médiocres concernent une minorité des ménages parisiens : 3 % des moins de 60 ans et 2 % des 60 ans ou plus. C'est pourtant deux fois plus que la moyenne de l'Ile-de-France. Parmi ces

ménages âgés, 82 % sont des personnes seules (contre 78 % en Ile-de-France) et près de 25 % sont actifs (contre 22 % au niveau régional).

La suroccupation des logements touche, elle aussi, peu de ménages parisiens âgés. Seuls 4 % des ménages de 60 ans ou plus sont dans une situation où le nombre de personnes est supérieur au nombre de pièces du logement (contre 11 % des ménages de 15 ans ou plus). Au contraire, 44 % des ménages âgés connaissent une forte sous-occupation de leur logement alors que seuls 22 % de l'ensemble des ménages sont dans cette situation. Il s'agit le plus souvent de couples qui restent vivre au domicile familial après le départ des enfants ou de personnes seules qui conservent leur logement après le décès du conjoint. Dans le parc social, 34 % des ménages parisiens de 60 ans ou plus vivent en forte sous-occupation de leur logement.

## ■ Pour en savoir plus

**Viro P., de Biasi K., Buisson G.** : « Les seniors parisiens, de fortes disparités selon les quartiers », Insee Ile-de-France à la page, n° 352, février 2011.

« Le suivi des indicateurs du Plan Régional de Santé Publique 2006-2010 en Ile-de-France », document du Programme d'Études et de Statistiques du PRSP, Observatoire Régional de Santé d'Ile-de-France, décembre 2009.

« L'Allocation Personnalisée d'Autonomie et la Prestation de Compensation du Handicap au 30 juin 2009 », Études et Résultats, DREES, n° 710, novembre 2009.

« L'offre en EHPAD et en EHPA en Ile-de-France en 2009 », Observatoire Régional de Santé d'Ile-de-France, juin 2009.

Directeur de la publication : Francis Rol-Tanguy

Directrice de la rédaction : Dominique Alba

Étude réalisée par : Pauline Viro P. (Apur), Guillemette Buisson et Kévin de Biasi (Insee Ile-de-France)

Sous la direction de : Audry Jean-Marie (Apur) et Guillemette Buisson (Insee)

Maquette : Apur

[www.apur.org](http://www.apur.org)